Mittelhausbergen

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, WURTZ YVES, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Alexia GALL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 1er décembre 2023

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il informe l'assemblée que Adrien FORESTIER est excusé.

Le Conseil municipal désigne Mme Alexia GALL secrétaire de séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNE DE MITTELHAUSBERGEN - RÉFÉRENCE : 202302 - DÉCISION DE L'ATTRIBUTION ET DES CONDITIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 18 voix POUR :

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises N° 202302 et le montant estimé du marché "Marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public pour la commune de Mittelhausbergen", établis par le maître d'œuvre. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 € HT soit 96.000,00 €, 20% TTC.
- Approuve le rapport d'analyse des offres du 30 octobre 2023, rédigé par le maître d'œuvre.
- Attribue ce marché au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE, 5 rue du dépôt, 67207 Niederhausbergen pour le montant d'offre contrôlé de 124.060,00 € HT soit 148.872,00 €, 20% TTC.
- Approuve le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au chapitre 21, article 21538 autres réseaux.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL N°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 18 voix POUR :

- valide la décision modificative n°2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 100 €, en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 26.245 €.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		**DEPENSES**	
Chapitre 66 6611 intérêts des emprunts	+100 €	Chapitre 041 2313 Installations générales, agencements	+26.245 €
TOTAL	**+100 €**	**TOTAL**	**+26.245 €**
RECETTES		**RECETTES**	
Chapitre 78 7817 reprise sur provisions	+100 €	Chapitre 041 238 avances versées	+26.245 €
TOTAL	**+100 €**	**TOTAL**	**+26.245 €**

TARIF DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 18 voix POUR :

- fixe un nouveau tarif des redevances à compter du 1er janvier 2024, tel que :

Nature de l'occupation	Tarifs 2017	Tarifs 2024	Mode de passation
Terrasses	20 €	23 €	m²/an
Étalages	30 €	35 €	m²/an
Chevalets	20 €	23 €	Unité/an
Autres équipements, si non compris sur une terrasse ou un étalage	30 €	35 €	unité/an
Commerces non sédentaires	100 € 30 € 30 €	117 € 35 € 35 €	m²/an m²/an pour une journée d'occupation par semaine m²/trimestre (un seul trimestre par an)
Grues mobiles	27 €	31 €	unité/jour
Échafaudages	5 € 7 € 9 €	6 € 8 € 10,50 €	ml/semaine de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Bennes, containers, baraques de chantiers, bureaux provisoires (hors chantiers clôturés) - Pour une durée inférieure à une semaine - Pour une durée d'au moins une semaine	5 € 30 € 36 € 42 €	6 € 35 € 42 € 49 €	unité/jour unité/semaine : de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Chantiers clôturés	6 € 8 € 10 €	7 € 9,30 € 11,70 €	de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Spectacles itinérants	20 €	23 €	m²/jour

- fixe une révision des prix chaque 1er janvier selon la progression de l'indice des à la consommation.

La séance est levée à 20 heures 51